

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
<b>TITRE I - RECETTES COURANTES</b>								
<b>Secteur I. Recettes fiscales</b>								
<i>Division 12 - Recettes fiscales générales</i>								
AN	36.01.90	Taxe sur les jeux et paris	18.439				18.439	
AN	36.02.90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	15.257				15.257	
AN	36.03.90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		+12		12	
AN	36.04.40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	895.138		-23.450		871.688	
AN	36.05.40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	87.702		-1.729		85.973	
AN	36.06.40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	18.529		-177		18.352	
AN	36.07.40	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	83.918		+8.777		92.695	
AN	36.08.60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	435.155		-5.127		430.028	
AN	36.09.60	Taxe de mise en circulation	146.273		-1.126		145.147	
AN	36.10.90	Redevance radio et télévision	115.000				115.000	
AN	36.11.90	Eurovignette	0				0	
AN	36.12.90	Taxes sur les automates	16.921				16.921	
AN	36.13.80	Taxes sur les logements abandonnés	25				25	
AN	36.14.80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0				0	
AN	37.01.00	Précompte immobilier	31.253		-633		30.620	
AN	37.02.00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	16.771		+1.050		17.821	
<b>Total pour la Division 12</b>			1.880.381		-22.403		1.857.978	
<i>Dont recettes affectées</i>			0		0		0	
<i>Division 15 - Recettes fiscales spécifiques (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</i>								
HE	36.01.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	24.500				24.500	
HE	36.02.70	(Modifié) Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13, division organique 15)	35.455		+3.000		38.455	
HE	36.03.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure d'octroi du permis d'environnement et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	254				254	
HE	38.02.50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500				500	
<b>Total pour la Division 15</b>			60.709		+3.000		63.709	
<i>Dont recettes affectées</i>			60.709		+3.000		63.709	
<i>Division 16 - Recettes fiscales spécifiques (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</i>								
HE	36.14.90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 16)	1.100				1.100	
<b>Total pour la Division 16</b>			1.100		0		1.100	
<i>Dont recettes affectées</i>			1.100		0		1.100	
<b>Total pour le Secteur I</b>			1.942.190		-19.403		1.922.787	
<i>Dont recettes affectées</i>			61.809		+3.000		64.809	
<b>Secteur II. Recettes générales non fiscales</b>								
<i>Division 01 - Recettes générales</i>								
DE	16.03.12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0				0	
DE	16.07.12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0				0	
DE	38.01.10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : allocation de base 01.01, programme 03 division organique 10)	4.870				4.870	
DE	49.11.20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0				0	
<b>Total pour la Division 01</b>			4.870		0		4.870	
<i>Dont recettes affectées</i>			4.870		0		4.870	
<i>Division 11 (Personnel et affaires générales)</i>								
NO	11.01.10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.300				1.300	
NO	11.02.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0				0	
NO	11.04.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	9.000				9.000	
NO	11.05.40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	50				50	
<b>Total pour la Division 11</b>			10.350		0		10.350	
<i>Dont recettes affectées</i>			0		0		0	

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</b>						
AN	06.01.00	Produits divers	11.065				11.065	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	1.500				1.500	
AN	08.01.30	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0				0	
AN	12.01.11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	3.827				3.827	
AN	16.01.12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40				40	
AN	16.06.12	Produit de la vente de biens non durables et de services	700				700	
AN	16.10.12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0		+250		250	
AN	16.14.12	Produits de la location de biens non spécifiques	600				600	
AN	26.02.10	Intérêts de placements	332				332	
AN	27.01.30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0				0	
AN	38.02.00	Récupération des créances contentieuses	300				300	
AN	38.03.00	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50				50	
AN	38.04.00	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliqués à des adjudicataires	100				100	
AN	46.01.00	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0				0	
AN	49.01.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.770.213		- 52.702		3.717.511	
AN	49.02.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0				0	
AN	49.06.41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0				0	
AN	49.07.20	Moyens transférés par la Communauté française	337.451		+3.975		341.426	
AN	49.08.20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0				0	
AN	49.09.20	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	4.278		+192		4.470	
AN	49.10.20	Dotations exceptionnelles de la Communauté française	15.230				15.230	
AN	49.11.43	Dégreèvement fiscaux	10				10	
AN	49.12.42	Dotations Fédérales groupe jeux et Paris	0		0		0	
		<b>Total pour la Division 12</b>		4.145.696		- 48.285		4.097.411
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</b>						
AN	38.01.00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0				0	
		<b>Total pour la Division 16</b>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)</b>						
AN	49.04.41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	5.883				5.883	
		<b>Total pour la Division 17</b>		5.883		0		5.883
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total pour le Secteur II.</b>		4.166.799		- 48.285		4.118.514
		<i>Dont recettes affectées</i>		4.870		0		4.870
		<b>Secteur III. Recettes spécifiques</b>						
		<b>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</b>						
AN	21.01.11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0				0	
AN	30.01.00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	3.067				3.067	
		<b>Total pour la Division 12</b>		3.067		0		3.067
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Division 13 (Routes et bâtiments)</b>						
AN	01.01.00	(Modifié) Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : allocation de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800				800	
CD	06.01.00	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : allocation de base 01.01, programme 02, division organique 13)	69.106		- 9.913		59.193	
CD	06.04.12	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : allocation de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700				700	
NO	11.06.10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	50				50	
CD	16.07.12	Produit de la location de biens	220				220	
MA	28.01.10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	40		+21		61	
CD	28.02.10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0				0	
CD	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0				0	
		<b>Total pour la Division 13</b>		70.916		- 9.892		61.024
		<i>Dont recettes affectées</i>		70.606		- 9.913		60.693

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
<b>Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)</b>								
CD	06.02.10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000				2.000	
AN	06.03.12	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0				0	
HE	16.01.12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	45				45	
HE	16.02.12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0				0	
CD	16.07.12	Produit de la location de biens	120				120	
CD	16.08.11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100				100	
HE	38.01.30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	10				10	
CD	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0				0	
<b>Total pour la Division 14</b>				2.275		0		2.275
<i>Dont recettes affectées</i>				2.000		0		2.000
<b>Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</b>								
HE	06.01.00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recettes affectées au Fonds wallon Kyoto : allocation de base 01.02, programme 13, division organique 15)	0				0	
CD	16.01.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recettes affectées au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 15)	184				184	
CD	16.02.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recettes affectées au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : allocation de base 01.03, programme 11, division organique 15)	71				71	
CD	16.03.12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	35				35	
CD	16.04.11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.740				9.740	
CD	16.05.11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	1.020				1.020	
CD	16.09.20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	0				0	
CD	16.12.10	Recettes provenant du comptoir forestier	180				180	
CD	16.13.00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0				0	
CD	26.01.00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31				31	
CD	28.01.30	Produit de la location de droit de chasse	1.650				1.650	
CD	28.02.00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	108				108	
CD	31.01.00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0				0	
CD	31.02.00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : allocation de base 01.04, programme 04, division organique 15)	272				272	
CD	31.03.00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	70				70	
CD	31.04.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	591				591	
CD	36.01.90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret-programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 15)	617				617	
CD	37.01.70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.600				3.600	
HE	37.02.70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200				200	
HE	38.01.70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.727				1.727	
CD	39.01.10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	0		+29		29	
HE	46.01.70	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau (recettes affectées au Fonds de solidarité internationale pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13, division organique 15)	501				501	
<b>Total pour la Division 15</b>				20.597		+29		20.626
<i>Dont recettes affectées</i>				3.572		0		3.572
<b>Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</b>								
NO	26.01.10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	50				50	
NO	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	290				290	
HE	28.01.10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0				0	
NO	28.03.20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0				0	
NO	34.01.40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	169				169	
NO	38.01.10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : allocation de base 01.01, programme 31, division organique 16)	13.500				13.500	
<b>Total pour la Division 16</b>				14.009		0		14.009
<i>Dont recettes affectées</i>				13.500		0		13.500
<b>Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)</b>								
TI	06.04.00	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0				0	
TI	39.01.00	Remboursement de cofinancement européen	0				0	
FU	48.01.00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0				0	
<b>Total pour la Division 17</b>				0		0		0
<i>Dont recettes affectées</i>				0		0		0

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)</b>						
MA	16.01.11	Contrats de consultation	10		+10		20	
MA	16.02.11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	544				544	
MA	26.01.10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0				0	
MA	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		+13		13	
MA	27.01.10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	18.500		+1.800		20.300	
MA	31.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	2		+73		75	
MA	31.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	12		+64		76	
MA	32.01.00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	40				40	
MA	38.01.20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	30				30	
AN	49.03.41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))	182.235				182.235	
MA	49.04.41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	5.231				5.231	
		<b>Total pour la Division 18</b>		206.604		1.960		208.564
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total pour le Secteur III.</b>		317.468		- 7.903		309.565
		<i>Dont recettes affectées</i>		89.678		- 9.913		79.765
		<b>Total pour le TITRE I.</b>		6.426.457		- 75.591		6.350.866
		<i>Dont recettes affectées</i>		156.357		- 6.913		149.444
		<b>TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</b>						
		<b>Secteur I. Recettes fiscales</b>						
		<i>Division 01 - Recettes fiscales générales</i>						
AN	56.01.50	Droits de succession et de mutation par décès	594.949		+27.914		622.863	
		<b>Total pour la Division 01</b>		594.949		+ 27.914		622.863
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total pour le Secteur I.</b>		594.949		+ 27.914		622.863
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Secteur II. Recettes générales non fiscales</b>						
		<i>Division 01 - Recettes générales</i>						
AN	06.01.00	Recettes diverses	20				20	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	140				140	
AN	73.01.21	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0				0	
AN	74.01.20	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	520				520	
NO	76.01.32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des Bâtiments et des Implantations	0				0	
AN	76.03.00	Produit de la vente d'immeubles	500				500	
AN	76.04.12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000				1.000	
NO	77.01.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0				0	
AN	77.02.00	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200		+27		227	
		<b>Total pour la Division 01</b>		2.380		+ 27		2.407
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Total pour le Secteur II.</b>		2.380		+ 27		2.407
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Secteur III. Recettes spécifiques</b>						
		<i>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</i>						
AN	96.01.11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.001				2.001	
NO	06.02.00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : allocation de base 01.01, programme 31, division organique 12)	75				75	
		<b>Total pour la Division 12</b>		2.076		0		2.076
		<i>Dont recettes affectées</i>		75		0		75
		<i>Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)</i>						
HE	57.01.00	Remboursement par la SRWT de plus-values et du produit de la vente de biens immobiliers	0				0	
AN	69.01.00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0				0	
HE	79.01.00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	80				80	
		<b>Total pour la Division 14</b>		80		0		80
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<b>Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</b>						
CD	51.01.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional		0				0
CD	76.02.00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière : allocation de base 01.02, programme 12, division organique 15)		495				495
CD	89.01.00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remboursement		633				633
CD	89.02.00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remboursement		800				800
		<b>Total pour la Division 15</b>		1.928		0		1.928
		<i>Dont recettes affectées</i>		495		0		495
		<b>Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</b>						
NO	52.01.10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement		0		+19		19
NO	53.01.10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers		1.000				1.000
HE	76.01.12	Produits de la vente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : allocation de base 51.05, programme 03, division organique 16)		900				900
NO	76.02.32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW		50				50
NO	86.01.10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement		839				839
HE	87.01.20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme		0		+2		2
		<b>Total pour la Division 16</b>		2.789		+21		2.810
		<i>Dont recettes affectées</i>		900		0		900
		<b>Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)</b>						
TI	86.02.10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques		0				0
		<b>Total pour la Division 17</b>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<b>Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)</b>						
MA	51.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi		1.000				1.000
MA	52.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale		1.652				1.652
MA	86.01.10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises		0				0
MA	86.02.10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale		34				34
MA	86.04.10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : allocation de base 51.07, programme 02, division organique 18)		0				0
MA	86.05.00	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique		0				0
NO-MA	86.06.10	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : allocation de base 01.01, programme 34, division organique 18)		17.000				17.000
		<b>Total pour la Division 18</b>		19.686		0		19.686
		<i>Dont recettes affectées</i>		17.000		0		17.000
		<b>Total pour le Secteur III.</b>		26.559		+21		26.580
		<i>Dont recettes affectées</i>		18.470		0		18.470
		<b>Total pour le TITRE II.</b>		623.888		+27.962		651.850
		<i>Dont recettes affectées</i>		18.470		0		18.470
		<b>TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</b>						
AN	96.01.11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euros		0		0		0
AN	96.02.20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères		0		0		0
		<b>Total pour le TITRE III.</b>		0		0		0
		<b>TOTAL GENERAL</b>		7.050.345		-47.629		7.002.716
		<i>Dont recettes affectées</i>		174.827		-6.913		167.914
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						